PAGE 2
LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION

PAGE 3
DU CÔTÉ DES ANTENNES

PAGE 4
HOMMAGE À XAVIER DOR

PRINTEMPS/ÉTÉ 2021
#110

BULLETIN D'INFORMATIONS DE L'ASSOCIATION

CHOISIR LA VIE

ZOOM SUR CLV

LES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

Odile Guinnepain
Présidente
Responsable de l'antenne "Nos mains ne tueront pas"

Paul Ginoux-Defermon
Vice-président

Marie-Aline Chevreaux
Secrétaire

François de Larouzière
Trésorier

Cécile Edel
Responsable des antennes "SOS femmes enceintes" et "Ma fille est enceinte"

Virginie Mercier
Chargée de communication

Agnès de Sansal
Co-responsable antenne "SOS femmes enceintes"

Jean Rey

JE SOUTIENS !

GRÂCE À VOS DONS, AIDEZ-NOUS À MENER NOS ACTIONS POUR SAUVER DES VIES !

Chacune de nos actions à un coût. Sans votre générosité, elles ne pourraient être réalisées ! Merci pour chaque bébé sauvé !

www.choisirlavie.fr

Bulletin d'informations publié par l'association Choisir la Vie - 70 bd Saint-Germain 75005 Paris Tél. 06 34 48 82 28 - E-mail : info@choisirlavie.fr - www.choisirlavie.fr.

Commission paritaire : 1008 G 88447 - N° ISSN : 1250-4807 - Directrice de la publication : Odile Guinnepain - Conception graphique et mise en page : RL - Imprimé en France - Tirage : 2 200 exemplaires

CELA EN VAUT LA PEINE...

ÉDITO

Odile Guinnepain
Présidente CLV

Après 15 années consacrées à la présidence de Choisir la Vie, Cécile Edel vient de transmettre son expérience et de passer la main. Le bureau de Choisir la Vie a élu votre servante en décembre dernier ; merveilleuse tâche précédée d'un discernement qui ne fut pas aisé pour prononcer le « Fiat ».

Malgré quelques mois sans publication de bulletin, Choisir la Vie a poursuivi avec vous ce travail initié il y a maintenant presque 40 ans au service de la promotion de la vie. Ce combat, mené sans compromis, sans tentation du relativisme ni obsession d'efficacité, porte des fruits, le plus souvent cachés, mais pourtant bien réels. La multiplicité et la croissance des œuvres au service de la vie sont inespérées dans une société où la culture de mort est maintenant si ancrée dans les mœurs et les consciences. Cela en vaut donc la peine...

L'actualité du vote de la nouvelle loi de Bioéthique, débattue actuellement en 3e lecture à l'Assemblée nationale puis, fin juin au Sénat, est encore un appel à ne pas « baisser la garde ». Il s'agit, pour chacun et chacune d'entre-nous, selon nos moyens et là où nous sommes appelés, de témoigner que toute vie humaine est précieuse et unique, malgré les accidents de la vie ou de la nature dont elle est victime.

Comme n'a cessé de nous le rappeler le professeur Jérôme Lejeune, c'est à nous de nous adapter aux plus fragiles et non l'inverse. Pour cela, nous devons persévérer mais aussi continuer à créer, innover ou inventer des œuvres sociales, médicales, spirituelles, matérielles, humaines...dont l'objectif est de se mettre au service des plus fragiles et des blessés de la vie, quel que soit ce qui nous en coûte. Un tout petit pas en ce sens est un grand pas pour tous et chacun.

Alors, chers amis, rejoignons les œuvres au service de la vie ou imaginons-en d'autres. Il y a besoin de tant de talents à tant de niveaux : secrétaires, médecins, comptables, soignants paramédicaux, écoutants et écoutantes, professionnels du secteur social, spécialistes de la communication et des réseaux sociaux, informaticiens, bénévoles, priants, donateurs... et tant d'autres bonnes volontés.

Choisir la Vie fait partie de ces associations à la recherche de bonnes âmes pour venir renforcer ses équipes, à Paris et en région. Nous recherchons un comptable, une personne pouvant effectuer des tâches de secrétariat à Paris, ou encore des personnes référentes par régions ou départements.

Si l'appel se fait entendre, n'hésitez pas à nous contacter, nous serons heureux de vous accueillir.

Merci de votre fidélité, elle est précieuse.

LES ACTIONS CLV

RÉVISION DE LA LOI DE BIOÉTHIQUE

Comme nous l'avons précisé dans l'éditorial, les discussions sur le nouveau texte de la prochaine loi de Bioéthique vont bon train depuis maintenant 3 ans (on ne peut parler de débats dans la mesure où les résultats des États Généraux de 2018 ont été ignorés par les parlementaires).

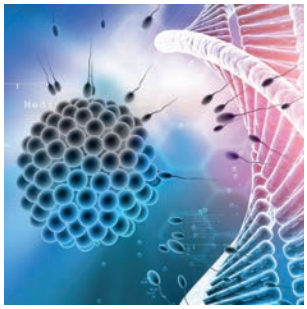

À l'ordre du jour de la Commission spéciale de l'Assemblée nationale du 1er au 3 juin puis de la séance du 7 juin, il sera examiné le 15 juin (en commission) et le 24 juin (en séance) au Sénat. Le texte promet encore de faire l'objet de délibérations.

Les menaces sur la vie et la dignité humaine y sont encore multiples et inconnues du grand public voire de la majorité des parlementaires eux-mêmes. Ils s'apprêtent ainsi à voter un texte dont ils ne connaissent quasiment ni les tenants ni les aboutissants.

Ce texte a pour article principal la **légalisation de la PMA pour les couples de femmes et les femmes célibataires**. Sans juger de la souffrance de ces femmes privées de maternité, il s'agit pour elles, de concevoir des enfants qu'elles vont aimer, certes, mais qu'elles choisissent de priver volontairement et sciemment de père ; l'enfant n'a ainsi accès ni à sa filiation ni à l'amour et à l'éducation d'un père. Cette proposition est la plus populaire de tout le texte et la seule vraiment connue.

Mais le texte envisage aussi la possibilité pour toute femme d'avoir **recours à une interruption médicale de grossesse (IMG) au motif d'une « détresse psycho-sociale »**. Qui sera juge de celle-ci ?

Il est également prévu l'**abandon du délai de réflexion pour les femmes mineures ayant recours à une IMG**, sans oublier le projet de libéraliser la création d'embryons humains chimériques ou transgéniques.

Autant de transgressions que nous avons synthétisées dans un **livret*** transmis personnellement à tous les parlementaires (députés et sénateurs) afin qu'ils puissent être éclairés sur les enjeux de ce texte et ainsi voter « en conscience ».

Notre rôle, tout en essayant de convaincre, est avant tout d'informer et de témoigner de la vérité. Cette vérité, nous le mesurons bien, est ignorée d'une majorité de nos parlementaires, fussent-ils de bonne volonté. L'objectif aussi est d'encourager ainsi que soutenir ceux qui luttent courageusement afin que ce texte ne soit pas accepté. Nous leur en sommes reconnaissants et les remercions.

Odile

À COMMANDER !

* Pour commander le livret imprimé, envoyez un SMS au 06 34 48 82 28 ou un mail à info@choisirlavie.fr

Si vous préférez, le livret peut également vous être envoyé par mail au format électronique .pdf

ÉVÉNEMENT

JOURNÉE NATIONALE POUR LA VIE : « FÊTER LES MÈRES, C'EST ACCUEILLIR LA VIE ! »

Le 30 mai dernier a eu lieu, comme chaque année, le jour de la fête des mères, la Journée nationale pour la Vie. À cette occasion des milliers de tracts ont été distribués, des affiches placardées dans les paroisses et chez les commerçants, afin de sensibiliser le public à l'accueil et au respect de toute vie humaine dès son commencement.

Dans de nombreuses villes, diverses quêtes ont également été organisées par les AFC, au profit notamment des maisons d'accueil pour femmes enceintes en difficulté.

Cette journée, malheureusement trop méconnue, fut pourtant proposée par Jean-Paul II dans L'Evangile de la Vie en 1995 et fixée par le Conseil Permanent des Evêques de France le jour de la fête des mères. Elle célèbre la valeur et la beauté de toute vie humaine, la grandeur de la maternité et de l'accueil de l'enfant.

Aujourd'hui, la vie est plus que jamais menacée. L'enfant, non « programmé » ou ne faisant pas l'objet d'un « projet parental » est vu comme une entrave à la liberté ou même une erreur honteuse voire impardonnable. La vie est aussi fabriquée et instrumentalisée pour, soit disant, servir la recherche.

Cette journée nationale pour la Vie apparait donc plus que jamais pertinente, pour rappeler que la vie est un don, qu'elle est une chance et une espérance pour celle qui la porte mais aussi pour notre société, vieillissante et malade. Cette journée est aussi une occasion de rappeler que la Vie est fragile. Elle a besoin de protection de la part de notre gouvernement qui, loin de soutenir la famille, ne cesse ne l'affaiblir et l'attaquer.

Cécile

ACTUALITÉS FRANCE

ABANDON DE LA PROPOSITION DE LOI SUR L'EXTENSION DU DÉLAI D'AVORTEMENT

La proposition de loi (PPL) Gaillot, qui devait passer en seconde lecture à l'Assemblée nationale le 18 février, a été retirée de l'ordre du jour.

Cette PPL aurait permis
- de faire passer de 12 à 14 semaines la possibilité d'avorter :
- de supprimer la double clause de conscience ;
- de faire pratiquer les avortements par les sages-femmes

Aurore Bergé a annoncé que cette PPL sera inscrite dans une niche LREM. Nous devons donc rester vigilants et mobilisés.

NOS MAINS NE TUERONT PAS

CEUX QUI « NE LÂCHENT RIEN »... JUSQU'AU BOUT

Il est des personnes dont les qualités et engagements professionnels sont sources d'inspiration. Ainsi en est-il du professeur Jérôme Lejeune qui, au risque de sa carrière et de sa réputation « n'a jamais rien lâché » à la culture de mort.

Il a choisi de suivre sa conscience, avec courage et abnégation, pleinement soucieux du respect de la vie de ceux qui ont « ce petit quelque chose en plus » qu'il a soigné et tant espéré guérir pendant plus de 40 ans.

Professeur Jérôme Lejeune

Tout au long de sa carrière de médecin et de chercheur, il n'a rien cédé à ce compromis relativiste parfois si tentant ! Cela lui a coûté très certainement un prix Nobel de médecine, mais aussi des subventions importantes qui auraient pu faire avancer plus rapidement la recherche sur les maladies génétiques.

Et nous, travailleurs du monde de la santé, médicaux et paramédicaux, avons-nous aujourd'hui la même force et le même courage ? Combien sommes-nous, médecins, gynécologues/obstétriciens, pharmaciens, biologistes, sages-femmes, infirmières, aide-soignantes à devoir faire face quotidiennement à de tels choix ? C'est un vrai dilemme éthique pour notre conscience et pour le bien des personnes concernées.

Alors que faire pour tenir ? Fuir ? Mais est-ce la solution ? Est-il encore possible d'exercer cette profession en respectant pleinement sa conscience ? Comment a fait le professeur J. Lejeune ? Comment font ceux qui y parviennent aujourd'hui ?

Charles Péguy nous invite à « *espérer contre toute espérance* » ; c'est une partie de la réponse mais cela reste en réalité plus facile à dire qu'à vivre...Alors concrètement, comment faire ?

« ***Science sans conscience n'est que ruine de l'âme*** » nous dit Rabelais ; ce à quoi le professeur Jérôme Lejeune ajoute : « ***Conscience sans science n'est que ruine de l'intelligence*** ».*

N'est-ce pas cela, la clef ?

Avoir une conscience éclairée et accepter de l'écouter demande courage et force d'âme aujourd'hui ; c'est la première étape. Mais ce choix est d'autant plus fructueux s'il est complété d'une intelligence professionnelle et scientifique digne de l'expertise, gage de crédibilité et de respect.

Cette rigueur personnelle du professeur Lejeune ne fut-elle pas source de sa réussite et de sa force pour « ne rien lâcher » ? Ce souci d'une compétence scientifique toujours croissante lui a valu une reconnaissance professionnelle réelle de ses pairs, même s'ils n'adhéraient pas à ses opinions « non négociables » en faveur de la vie. Cette rigueur associant qualités professionnelles uniques et souci constant de la vérité, ont fait l'excellence de son expertise et de son exercice.

N'avons-nous pas à contempler et prendre exemple sur son travail pour mettre nos compétences et nos talents professionnels au service du respect de la vie et de la dignité des patients que nous soignons ? Faisons-nous suffisamment cet effort de quête de solutions intelligentes pour bien soigner et ainsi répondre à ce que nous dicte notre conscience ? C'est un exercice souvent très contraignant, parfois solitaire mais souvent si efficace. Certes, nous risquons beaucoup en terme de carrière, de perte d'emploi, d'humiliations ! Pour autant, ne rien lâcher n'est-ce pas la seule assurance de notre fécondité professionnelle au service de la vie humaine ?

Odile

** J. Lejeune, lettre au Professeur Laroche, 11/04/1979 : extrait de « Jérôme Lejeune, la liberté du savant », Aude Dugast, Édition Artège, 2019, p. 290.*

SOS FEMMES ENCEINTES

DISCRÈTE ET MOBILISÉE

Notre mission d'écoute et d'accompagnement se poursuit. Dans la discrétion et la douceur, nous restons mobilisées, veilleuses pour la Vie, régulièrement confrontées à des cas difficiles.

Si le nombre d'appels a chuté depuis deux ans, voyons-y le résultat de la campagne gouvernementale de dénigrement de nos sites, qui a malheureusement porté ses fruits.

Mais chaque femme est unique, précieuse à nos yeux. Les écoutantes cherchent des solutions pour chaque cas particulier : une jeune femme enceinte battue par son frère, qui nous appelle du commissariat. Plusieurs femmes abandonnées ou mises à la rue par le père à l'annonce de la grossesse, une jeune postant un message sur Facebook, complètement perdue en apprenant qu'elle est enceinte.

Notre spécialiste des réseaux sociaux est très efficace : après Facebook, elle a ouvert un compte Instagram et Tik Tok et poste régulièrement des vidéos. Une autre population, plus jeune, peut ainsi bénéficier de notre action. Il peut arriver aussi, et c'est très beau, qu'une demande d'accompagnement spirituel en découle : c'est le cas en ce moment pour deux d'entre elles.

Nous avons le sentiment que la défense de la Vie est rendue de plus en plus difficile dans notre pays, et que nous rentrons sans le désirer dans une sorte de clandestinité forcée. Nous serons sans doute, à l'avenir, de plus en plus indispensables et de moins en moins reconnues.

Je voudrais dire aussi mon immense admiration pour nombre de ces femmes courageuses qui gardent leur enfant dans une situation telle que nous ne saurions l'imaginer.

À notre place, humblement, nous faisons le bien que nous pouvons.

Agnès

CARNET ROSE DE L'ANTENNE

Réjouissons nous de tous ces bébés nés ces derniers mois, dont les mamans, après bien des combats ont réussi à accueillir la vie : **Luna Louise** (08/20), **Julian** (11/11/20), **Julia** (09/12/20), **Stella** (23/01/21), **Sofia** (01/21)

Un témoignage parmi tant d'autres : "*Lorsque je vois mon petit ange, je me demande comment j'ai pu douter, comment j'ai pu une minute penser à l'avortement. Je remercie le Ciel de l'avoir mise sur mon chemin.*"

HOMMAGE

EN SOUVENIR DE XAVIER DOR

Un peu plus d'un an après le rappel à Dieu de Xavier Dor, né le 30 janvier 1929 à Marseille et mort le 4 avril 2020 à Paris des suites du Covid-19, Paul Ginoux-Defermon nous livre des souvenirs personnels liés à cette figure de proue du combat contre l'avortement.

Un médecin embryologiste qui fut également chercheur en embryologie cardiaque à l'INSERM et maître de conférences à l'université Paris-VI.

N'étant pas du monde médical je ne parlerai pas de son parcours de médecin. Je peux seulement dire qu'il était un orateur brillant et chaleureux et qu'il produisait des articles de haut niveau dans la revue de son association.

Je parlerai plutôt des souvenirs que m'ont laissé quelque 32 années de dévouement côte à côte au service de la cause qui nous réunissait.

Je l'ai connu quand, après avoir été simple militant pour la cause du respect de la Vie, je suis rentré en 1988 au bureau de « l'Association pour l'Objection de Conscience à toute Participation à l'Avortement », devenue par la suite « Choisir la Vie ».

Il avait fondé en 1986 « SOS Tout-petits » pour prier et témoigner devant l'accès des centres d'avortement. Il distribuait des tracts aux passants et, parmi eux aux femmes enceintes qui venaient pour un avortement. Il engageait volontiers le dialogue avec tous les passants sans aucune haine mais avec beaucoup de chaleur et d'amitié y compris avec les partisans de l'avortement.

À sa demande je l'ai accompagné une fois devant l'hôpital Mignot à Versailles. Ce jour-là des contre manifestants avaient été envoyés par les mouvements libertaires. Le commissaire de la République ayant ordonné la dislocation des manifestations, dix membres de notre groupe dont Xavier Dor et moi-même, furent arrêtés pour avoir un peu tardé à se disperser. Résultat : passage en correctionnelle. Mais nos avocats, Maîtres Minvielle et Trémollet de Villers, ont obtenu la relaxe.

Une autre fois, il fut condamné à de la prison ferme et incarcéré à la prison de Bois d'Arcy. À peine arrivé, il a commencé à distribuer des médailles miraculeuses à tous les gardiens qui en étaient ravis, jusqu'à ce que le directeur de la prison – qui ne comprenait pas pourquoi il avait été emprisonné et ne savait que faire de lui – fasse des pieds et des mains pour qu'il soit libéré.

Ayant organisé les réunions de la coordination du Collectif « En marche pour la Vie » je me souviens que SOS Tout-Petits fut un partenaire exigeant mais toujours loyal et bienveillant envers ses partenaires. C'est notamment à sa demande qu'un cortège priant fut institué à la suite du cortège principal de la Marche pour la Vie.

Mon dernier souvenir est ce voyage en commun, en petit car, à la Marche pour la Vie de Bruxelles, il y a 5 ans environ.

Récemment Xavier Dor avait transmis la présidence de « SOS Tout-petits » au docteur Philippe Piloquet.

Cher Xavier, vous nous manquez. Mais heureusement, « SOS Tout-Petits » continue votre bon travail au service des enfants à naître.

Paul

RIP

AU REVOIR HENRI Henri Lafont, médecin cardiologue, chevalier de l'ordre national du Mérite nous a quittés le 3 février 2021, dans sa 94e année. Il avait fondé en 1972 l'Association des Médecins pour le Respect de la Vie (AMRV) qu'il a présidée jusqu'à sa mort, publiant la revue trimestrielle "Courrier de l'AMRV". Son association a regroupé jusqu'à 700 membres.

ACTUALITÉS MONDE

NOUVELLE OFFENSIVE PRO-AVORTEMENT AU PARLEMENT EUROPÉEN

Le 25 mars dernier, un député croate a présenté un projet de résolution sur la situation de la santé et des droits sexuels et génésiques dans l'Union européenne. Alors même que ce domaine relève de la seule compétence des États membres, ce projet tente d'introduire la reconnaissance d'un « droit à l'avortement » en parallèle d'une suppression de l'objection de conscience, en contradiction avec le droit européen.

Le projet de résolution méconnait totalement la dignité des enfants à naitre dès lors qu'il propose aux États de légaliser l'avortement tout au long de la grossesse.

Selon ce même projet, la réalisation du « droit à l'avortement » exigerait la suppression de l'objection de conscience. Selon le projet de résolution, la possibilité reconnue au personnel médical de refuser une activité considérée comme incompatible avec ses convictions religieuses, morales, philosophiques ou éthiques devrait être prohibée. Le projet de résolution considère même que cette attitude devrait être traitée comme un refus de prise en charge médicale !

UNE VAGUE LÉGISLATIVE PRO-VIE DANS LES ÉTATS AMÉRICAINS

OKLAHOMA : Le gouverneur a signé lundi 26 avril trois projets de loi visant à limiter les avortements. Les nouvelles mesures adoptées :
- imposent aux médecins pratiquant des avortements d'être diplômés en en obstétrique et en gynécologie ;
- ajoutent le fait de pratiquer un avortement à la liste des « *comportements non professionnels* » des médecins ;
- interdisent l'avortement si le battement du cœur du fœtus peut être détecté. Un médecin qui interromprait tout de même la grossesse se rendrait « *coupable d'homicide* ».

MONTANA : Le gouverneur a également signé trois projets de loi :
- l'avortement sera interdit après 20 semaines de grossesse ;
- les soignants devront donner aux femmes la possibilité de voir une échographie avant de pratiquer un avortement ;
- l'avortement médicamenteux ne pourra pas être pratiqué via l'envoi des produits abortifs par la Poste.

ARIZONA : Une loi interdit tout avortement motivé par un diagnostic fœtal d'anomalie génétique, comme la trisomie 21. Le texte prévoit également de donner aux fœtus les mêmes droits qu'aux enfants, d'interdire l'envoi de pilules abortives par la Poste, de permettre aux pères et aux grands-parents maternels de porter plainte après un avortement pour anomalie génétique et d'interdire le financement public des organismes d'avortement.

La mesure exige aussi : « *Que les restes de fœtus soient enterrés ou incinérés* » et « *interdit aux universités d'État de fournir des soins liés à l'avortement* ».

IDAHO : Le gouverneur a signé un projet de loi interdisant tout avortement dès que le cœur du fœtus peut être entendu, soit vers six semaines environ.